



**ANNEXE 2**  
**ALLOCATION TEMPORAIRE DE LOGEMENT (ALT2)**  
**Calcul de l'aide provisionnelle**

<b>Année</b>	2021
<b>Nom et coordonnées du gestionnaire de l'aire</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD
<b>Désignation de l'aire</b>	L'ECUREUIL – ST VINCENT DE TYROSSE
<b>Nombre de places conformes aux normes techniques (prévues par le décret n 2001 - 569 du 29 juin 2001)</b>	23

Montant de l'aide ALT2 provisionnelle				
	Nombre de places conformes disponibles retenu (1)	Montant mensuel de la part fixe	Taux d'occupation mensuel prévisionnel (2)	Montant mensuel provisionnel de la part variable
Janvier	23	1 299,50	93 %	1 624,57
Fevrier	23	1 299,50	97 %	1 694,44
Mars	23	1 299,50	91 %	1 589,63
Avril	10,73	606,25	89 %	725,30
Mai	10,38	586,47	80 %	630,69
Juin	23	1 299,50	76 %	1 327,61
Juillet	23	1 299,50	80 %	1 397,48
Aout	23	1 299,50	91 %	1 589,63
Septembre	23	1 299,50	91 %	1 589,63
Octobre	23	1 299,50	93 %	1 624,57
Novembre	23	1 299,50	93 %	1 624,57
Décembre	23	1 299,50	93 %	1 624,57
<b>Total</b>	251	14 187,72	89 %	17 042,70

<b>Moyenne des taux d'occupation mensuels retenus</b>	<b>89 %</b>
<b>Montant annuel retenu pour la part fixe</b>	14 187,72
<b>Montant annuel provisionnel pour la part variable</b>	17 042,70
<b>Total annuel provisionnel</b>	31 230,42
<b>Montant mensuel provisionnel à verser ( douzième à verser par la CAF )</b>	2 602,53

(1) places conformes disponibles par mois : vous indiquerez un nombre de places pondéré si toutes les places ne sont disponibles qu'une partie du mois (voir mode de calcul dans exemple ci-dessous) - Si l'aire est fermée intégralement sur une période, les places sont par nature indisponibles et le montant fixe n'est pas alloué.

(2) : taux mensuel prévisionnel = moyenne des taux mensuels effectifs de 2019 et 2020